

Nétiquette du Commissaire au bien-être et aux droits des enfants

Qu'est-ce qu'une nétiquette et à quoi sert-elle?

La nétiquette est un ensemble de règles qui favorisent des échanges respectueux, sécuritaires et constructifs sur les médias sociaux du Commissaire au bien-être et aux droits des enfants.

Elle s'adresse à toutes les personnes qui utilisent nos plateformes, enfants, jeunes et adultes. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces règles avant de commenter, de poser une question ou de partager du contenu.

Notre objectif est de favoriser un environnement où chacune et chacun peut s'exprimer dans le respect, tout en accordant une attention particulière à la protection et à l'intérêt supérieur des enfants.

Le Commissaire se réserve le droit de modifier cette nétiquette en tout temps, sans préavis.

Interactions

Le Commissaire encourage les personnes qui utilisent ses plateformes à exprimer librement leurs idées et leurs opinions, tout en faisant preuve de respect et de courtoisie.

Vous êtes invités à poser des questions, à écrire des commentaires et à partager vos impressions afin de contribuer à des discussions saines, constructives et enrichissantes.

Notre équipe répond aux questions, lorsque cela est possible, durant les heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 21 h 30 (HNE), du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

Les commentaires et les questions provenant des médias sont transmis à la responsable des relations médias de l'organisation. Les demandes des médias peuvent être adressées par courriel à medias@enfants.quebec.

Règle 1 — L'enfant en premier

La protection et l'intérêt supérieur des enfants sont au cœur de la mission du Commissaire.

Tout commentaire ou message qui porte atteinte à l'intérêt supérieur d'un enfant ou qui vise à lui nuire peut être retiré sans préavis. Lorsque la situation le justifie, l'accès de la personne concernée à nos plateformes peut également être suspendu.

Règle 2 — L'information privée reste privée

Les échanges sur les médias sociaux peuvent être vus par d'autres personnes. Pour votre sécurité et celle des autres, ne partagez pas de renseignements personnels, que ce soit sur vous-même ou sur quelqu'un d'autre.

Par exemple, évitez de publier :

- Un numéro de téléphone;
- Une adresse à domicile;
- Une adresse courriel;
- Toute autre information permettant d'identifier ou de localiser une personne.

Le Commissaire se réserve le droit de masquer ou de retirer un message contenant des informations personnelles afin de protéger la vie privée et la sécurité des personnes concernées.

Règle 3 — Respect et courtoisie

Notre équipe s'engage à communiquer avec vous dans un langage respectueux et courtois. Nous vous demandons d'en faire autant avec notre équipe et avec les autres personnes qui participent aux échanges.

Un commentaire ou un message peut être masqué ou retiré s'il :

- Contient des propos illégaux, diffamatoires, injurieux ou offensants;
- Contient des propos haineux ou discriminatoires, notamment fondés sur la race, le sexe, le genre, l'âge, la religion, la nationalité, la langue ou l'orientation sexuelle;
- Incite à la haine ou à la violence;
- Vise à intimider, harceler ou menacer une personne ou un groupe;

- Constitue une attaque personnelle;
- Contient des propos vulgaires, obscènes ou à caractère sexuel;
- Porte atteinte à la sécurité, à la dignité ou aux droits d'un enfant ou d'une autre personne;
- Fait la promotion d'un contenu sans lien avec le Commissaire, sa mission ou le sujet de la conversation;
- Contient de l'information volontairement fausse ou trompeuse.

Les textes entièrement rédigés en majuscules, à l'exception des sigles et des acronymes, peuvent être perçus comme des cris ou comme un signe d'agressivité. Ils peuvent donc être masqués ou retirés.

Règle 4 — Identité

Le Commissaire s'adresse à des personnes et non à des comptes automatisés.

Les comptes soupçonnés d'être automatisés ou créés principalement pour perturber les échanges ou nuire aux autres utilisateurs peuvent être bloqués sans préavis.

Aucune usurpation d'identité n'est tolérée. Un commentaire peut être retiré lorsqu'il existe un doute raisonnable quant à l'identité de la personne qui l'a publié.

Les opinions exprimées par les personnes qui commentent n'engagent qu'elles-mêmes et ne représentent pas nécessairement la position du Commissaire.

Règle 5 — Publicité et promotion

Les publicités, les annonces personnelles ou commerciales et les appels à la mobilisation sont interdits et peuvent être retirés sans préavis.

Les commentaires qui ne sont pas en lien avec le sujet d'une publication peuvent également être masqués ou retirés.

Règle 6 — Contenu et propriété intellectuelle

Afin d'éviter la publication répétée de contenu, merci de ne pas publier plusieurs fois le même commentaire.

Lorsque vous partagez un commentaire, une photo, une vidéo ou tout autre contenu, assurez-vous de respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle.

Le Commissaire peut retirer un contenu qui ne respecte pas ces règles.

Règle 7 — Liens externes

Vous pouvez partager un hyperlien dans un commentaire lorsqu'il mène vers un site ou un article directement lié au sujet de la conversation.

Le Commissaire n'est pas responsable du contenu des sites externes.

Un commentaire contenant plusieurs hyperliens ou un lien vers un site dont l'authenticité ou la crédibilité ne peut être vérifiée peut être retiré.

Que se passe-t-il si les règles ne sont pas respectées?

Notre équipe peut examiner les commentaires et les messages publiés sur nos plateformes. Lorsqu'un contenu ne respecte pas cette nétiquette, il peut être masqué ou retiré sans préavis.

Selon la situation, nous pouvons également limiter ou suspendre l'accès d'une personne à nos plateformes de médias sociaux, notamment lorsqu'elle enfreint ces règles de façon répétée.

Ces mesures visent à maintenir des espaces de discussion respectueux, sécuritaires et accessibles à toutes et à tous.

Comment signaler un commentaire?

Si vous voyez un commentaire qui vous choque, vous blesse, vous met mal à l'aise ou qui ne respecte pas cette nétiquette, vous pouvez le signaler directement sur la plateforme concernée.

Notre équipe pourra ensuite l'examiner et déterminer si le contenu doit être retiré.

Si vous êtes un enfant ou un jeune et qu'un contenu vous met mal à l'aise ou vous fait sentir en danger, n'hésitez pas à nous le signaler.

Les médias sociaux du Commissaire ne constituent pas un service d'urgence ni un moyen de recevoir des demandes nécessitant une intervention immédiate. En cas d'urgence, veuillez communiquer avec les services appropriés (911).